



**Archives -
patrimoine national
de France
XVIII-XX siècles
par
Victoria Prozorova-Thomas
2017
ISBN: 978-5-906910-22-6**

PRÉFACE

de Charles Kecskeméti
ancien Secrétaire général du Conseil international des Archives

Le livre de Victoria Prozorova constitue un apport précieux à l'archivistique contemporaine. Conformément à la nature même de la discipline, les analyses théoriques sont toujours confortées par l'expérience professionnelle personnelle de l'auteur. L'ouvrage est écrit en russe, mais il s'agit, bel et bien, d'un travail pionnier sur l'histoire de la pensée, de la méthodologie et de la politique archivistiques françaises. L'auteur attire d'ailleurs l'attention sur l'extrême fragmentation de la littérature archivistique française, symptôme de la situation difficile dans laquelle se trouve la discipline en France.

La fragmentation s'accompagne d'une autre caractéristique. Sur des questions prêtant à controverse, les vues des auteurs divergent, évidemment, mais ces vues contradictoires ne provoquent presque jamais de polémiques en règle susceptibles d'aboutir à des conclusions consensuelles. Les arguments des uns et des autres sont publiés séparément sans ouvrir des dialogues ou lancer des forums de discussion. C'était le cas, notamment, des principes et critères applicables à la solution des contentieux archivistiques.

L'auteur souligne, avec raison, que dans le système archivistique français, le corpus des instructions méthodologiques portant sur le traitement des fonds et collections pris en charge par les archives est élaboré et imposé sous l'autorité de l'État. Le cas de la série W des archives départementales (comparable à la méthode d'accueil et de cotation du Centre des Archives Contemporaines de Fontainebleau) est exemplaire à cet égard. En passant de la

cotation par provenance à la cotation continue par versement, la gestion de l'espace-magasin s'est trouvé simplifié (encore que les éliminations après versement recréent des espaces vides), mais la rigueur méthodologique fondée sur le principe du respect des fonds s'est trouvée relativisée et le travail des chercheurs singulièrement compliqué. Résultat de cette innovation, le système français de description s'est rapproché du système russe, versement et bordereau de versement étant comparables (nullement identiques) aux deux acceptions du terme *opis*.

L'idée-force du livre est que le paradigme archivistique des certitudes (certitudes archivistiques fondées sur le principe de provenance et certitudes fondées sur le rôle des sources primaires et de la critique des sources dans l'historiographie scientifique du XIX^e siècle), élaboré à partir des années 1790 et achevé dans les années 1950, a vécu. On est entré dans l'ère « post-paradigmatique », c'est-à-dire dans l'ère de l'élaboration d'un nouveau paradigme. Ce nouveau paradigme se construit dans un cadre conceptuel plus vaste que le cadre archivistique+recherche historique « positiviste ». Le nouveau cadre englobe l'ensemble conceptuel du patrimoine culturel national et l'ensemble conceptuel de la réflexion sur la « reconstruction historique » débarrassée du monopole, voire de la primauté, de l'archive authentique. La situation critique dans laquelle se trouvent l'archivistique et le système d'archives français résulte de la conjonction de ces deux tendances intellectuelles ascendantes. Pour ce qui est de la réflexion sur l'entité patrimoine culturel, elle doit davantage à des considérations administratives et budgétaires qu'aux corrélations et à l'interdépendance des domaines couverts (archives publiques et privées, bibliothèques, musées, archéologie et architecture). Quant à la révolte contre la dictature des sources, elle n'est nullement limitée à des écoles historiques françaises.

On peut citer, à ce propos, Edward Hallet Carr, historien, qui, dans une série de conférences présentées à Cambridge, en 1961, attaqua avec passion le credo des deux générations précédentes d'historiens selon lequel l'histoire peut être reconstituée telle qu'elle était véritablement (*wie es eigentlich gewesen*) à l'aide de documents authentiques. Selon Carr, le respect « fétichiste » des faits et des documents est une hérésie, la science historique n'a pas besoin de monographies spécialisées sur des microthèmes¹. Une vingtaine d'années avant la série de conférences de Carr, le philosophe et politologue Karl Raimund Popper avait contesté la valeur même des sources en prétendant que « les soi-disant 'sources' ne consignent

¹ E.H. Carr, *What is History? The George Macaulay Trevelyan Lectures Delivered in the University of Cambridge, January-March 1961*. - London, Penguin Books, 1973, 169 p. (1^{ère} édition: Macmillan, 1961).

que des faits qui avaient paru suffisamment intéressants pour être consignés, en sorte que, souvent, les sources ne feront état que de faits compatibles avec la théorie préconçue.² »

Bien d'autres auteurs se sont évertués à nier la valeur des sources d'archives, en particulier des archives publiques. Aussi ingénieuses et spirituelles que soient ces argumentations, elles ne prouvent qu'une chose : ceux qui les ont construites n'ont guère l'expérience pratique du travail dans les salles de lecture avec des sources d'archives et, au plan théorique, ignorent l'essentiel, c'est-à-dire le double paradoxe fondateur des archives (ce, qu'éclairé sous un autre angle, M.-A. Chabin appelle le 'syndrome d'Epaminondas'). Premier paradoxe : une fois versé aux archives, le produit fini de l'administration devient matière première de la recherche. Deuxième paradoxe découlant du premier : cette matière première pourra servir à éclairer une infinité de faits et d'événements sans aucun rapport avec la transaction qui avait généré le document, en fonction des combinaisons qu'établira le chercheur avec d'autres documents et ensembles de documents.

Mme Prozorova résume avec soin et finesse les théories de la « reconstruction historique » de M. Foucault, P. Ricœur et J. Derrida. Ces contributions passionnantes à la réflexion historique présentent, aux yeux de l'archiviste, le même défaut, à savoir qu'en combinant et juxtaposant sources primaires textuelles et sources non textuelles, elles évacuent du champ de l'histoire l'apport spécifique des archives et les concepts inséparables de l'authenticité et de la critique des sources.

L'auteur relève plusieurs différences essentielles entre l'archivistique française et l'archivistique anglo-américaine (terme regroupant le Royaume Uni, les États-Unis et Canada). Ainsi, elle observe l'inapplicabilité des méthodes et techniques du *records management* dans l'administration française, en sorte que l'école archivistique française qui a tant apporté à la méthodologie et aux techniques de la préservation et de la mise en valeur des archives historiques, doit se contenter d'un rôle passif en ce qui concerne la création des documents et la gestion des archives courantes des services publics.

L'auteur constate que les Archives de France et la réflexion archivistique française traversent une crise et en cerne les symptômes et les raisons. Symptôme qui en dit long, les meilleurs théoriciens français de l'archivistique se réfugient dans l'étude de questions purement techniques. Symptôme encore, les idées avancées par des théoriciens français pour sortir de la crise ne sont guère prises en compte. Symptôme enfin, la distinction absurde

² Popper, Karl Raimund, *The Open Society and its Enemies*. Vol. I: *The Spell of Plato*. – London and Henley, Routledge and Kegan Paul, 1977, xi-361 p. – Voir en particulier le chapitre 25: « L'histoire a-t-elle une signification? »

entre fonds « prestigieux » et « non prestigieux ». Les raisons principales de la crise sont, cependant, d'ordre politique : la fragmentation du pouvoir archivistique et «la balkanisation » du domaine des archives gouvernementales empêchent les Archives nationales de jouer le rôle de dépositaire et gardien de la mémoire nationale pour lequel elles avaient été créées. Comme le constate l'auteur, la modernisation du système d'archives se heurte à l'obstacle insurmontable de l'autonomie des Archives des Affaires étrangères et de la Défense. La législation qui impose, en principe, les mêmes règles d'accès à toutes les archives publiques où qu'elles se trouvent légitime, en quelque sorte, la balkanisation qui perdure.

L'impression qui se dégage est celle d'une lutte inégale entre le service le moins bien doté (les Archives) du moins puissant des ministères (la Culture) et les ministères politiquement puissants qui entendent conserver sous leur propre contrôle leurs archives. C'est en cette matière que le contraste est le plus saisissant entre le système français et le système anglo-américain. L'auteur cependant n'exclut pas qu'une action archivistique déterminée et efficace dans le cadre de la politique de préservation et de mise en valeur du patrimoine national culturel puissent venir à bout de la crise. Les derniers développements de la politique culturelle française confortent cette possibilité.